

villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2014

DELIBERATION N° 2014-045

**COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE – PROPOSITION D'ELIRE SEPT MEMBRES**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Madame Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Mme Maryse VOLANTE, M. Gilbert CHAILLOU, Mme Catherine CASIER, M. Patrick GIVOR, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, Mme Françoise VILLA, M. Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEBAULT, M. Thierry DEBARRY, Mme Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, M. Didier FABRE, Mme Sylvie ZANOUNE, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Annie-France VIDON, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD,

Absents représentés :

*Madame Anne-Laure HIRON représentée par Monsieur Christian FOSSOYEUX
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET*

Monsieur Gilbert CHAILLOU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal,

Vu l'article 138 du Code des Familles et de l'Aide Sociale relatif à la composition des Conseils d'administration des Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'action sociale et de santé, notamment et la loi n° 86-972 du 19 avril 1986,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de porter à sept le nombre de membres représentant le Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

A l'unanimité,

Article 1 : Décide que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sera composé de sept membres élus représentant le Conseil municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Gérard GUILLE